

laissé entendre que la Société se fonderait sans doute sur une participation tripartite: gouvernement fédéral 30 p. 100, sociétés de télécommunications 30 p. 100 et public 40 p. 100. Hier, dans ses remarques préliminaires, le ministre a déclaré que les différents groupes participeraient dans la proportion d'environ un tiers.

Il est juste de dire que cette exploitation sera sûrement une réussite financière et comme l'a déclaré le député de Selkirk (M. Schreyer) la décision prise par le ministre et le gouvernement constitue une trahison des intérêts canadiens dans cette entreprise de spéculation. Nous, néo-démocrates, avons recommandé l'établissement d'une société de télécommunications par satellite sous forme de société de la Couronne à laquelle participeraient les gouvernements fédéral et provinciaux, société dans laquelle le gouvernement fédéral détiendrait 51 p. 100 des actions et les gouvernements provinciaux 49 p. 100. Je dis cela à cause de certaines déclarations publiques du ministre; il a dit notamment que les principaux objectifs d'un système de télécommunications par satellite sont d'ordre socio-politique et non économique. Il a aussi signalé que seul un système de télécommunications par satellite atteignant les régions rurales et septentrionales du pays pourrait être exploité avec succès.

Hier soir, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) a évoqué l'énorme importance que ce programme de télécommunications par satellite aurait pour les Indiens, les Esquimaux et les Métis et pour l'expansion industrielle du Nord. Fait plus important encore, ce système de satellite renforcera l'unité nationale en diffusant dans tout le pays la télévision en français et en anglais. Dans ce cas, il est essentiel que le système soit entièrement sous contrôle public afin de veiller à ce qu'il ait des buts et des objectifs canadiens, acceptables aux Canadiens, compte tenu de leurs exigences culturelles. Le ministre n'a pas indiqué les raisons économiques qui ont motivé la mise au point d'un système de télécommunications par satellite. Il a même donné des renseignements contradictoires en établissant une comparaison sur le plan économique ou financier entre le système terrestre actuel et le nouveau système de télécommunications par satellite.

Si l'on optait pour le genre de société de la Couronne que préconise mon parti, il n'y aurait aucun problème de propriété étrangère, de participation ou de soumission au pouvoir de réglementation de l'État. A ce propos, il y a lieu de noter que les deux firmes qui ont présenté des plans pour les entrepre-

neurs ont inclus dans leurs soumissions la participation d'entreprises étrangères. Par exemple, la Northern Electric, filiale canadienne de la Bell telephone, fait état d'une large participation de la Canadair, qui est une filiale de la Hughes Aircraft Company, de Californie. La soumission de la R.C.A. Victor, une filiale américaine, comprend de l'aide supplémentaire de la Spar Arrow Space Products Limited, de Toronto, qui fait partie de la T.R.W. and Company, de Californie.

Dans sa soumission, la Northern Electric signale que toutes les propositions assureront une participation canadienne de 64.5 p. 100, La R.C.A. Victor a signalé que son programme favoriserait dans toute la mesure du possible la participation d'entreprises canadiennes. Ceci indique que les deux sociétés qui ont proposé des programmes techniques auront besoin d'une participation étrangère pour la bonne marche de leurs programmes. Comme le député de Selkirk l'a indiqué hier, il ne s'agit que d'une intégration verticale que ces sociétés réalisent dans ce domaine particulier. Le succès financier est presque assuré.

Nous avons l'expérience des organismes de réglementation du Canada. Nous savons ce qui s'est passé avec la Commission canadienne des transports et la Compagnie de téléphone Bell. Nous avons découvert que la Compagnie Bell avait un monopole et une liberté complète en matière de communications au Canada. La Commission canadienne des transports a joué un rôle de réglementation plus passif qu'actif. Elle n'approfondit pas les faits, mais compte plutôt sur les parties en présence pour les exposer. Résultat: la Compagnie Bell possède un monopole et à plus d'égards pour les actionnaires que pour les usagers des services téléphoniques.

Si cet organisme doit relever de la Commission canadienne des transports ou du Conseil de la radio-télévision canadienne, nous n'avons aucune assurance que l'un ou l'autre de ces organismes fera le genre de recherches nécessaires pour protéger l'ensemble des Canadiens. Avec une société d'État, le public aurait part aux bénéfices, plutôt que les entreprises privées ou une poignée d'investisseurs. Le ministre a signalé que personne ne pourra détenir plus de 2½ p. 100 de la propriété ou du contrôle. Il est clair cependant, que pas plus de 2 ou 3 p. 100 de Canadiens placeront des capitaux dans cette entreprise avantageuse. On n'a qu'à se souvenir de la réussite des sociétés Polymer et Sysco au Cap-Breton ainsi que d'autres sociétés d'État. Cela devrait encourager le ministre à tenter une nouvelle expérience avec une société d'État.